



CONSEIL GENERAL

Législature 2016 – 2020
15^{ème} séance

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE
du 23 septembre 2019 au BSP à 19h30**

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal no 14 du 17 juin 2019
2. Nomination d'un membre (parti PLR) à la commission SPLC en remplacement de M. L. Capelli
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la rationalisation des bâtiments scolaires, préscolaires et parascolaires : choix de la variante
4. Rapport du Conseil communal relatif à l'actualisation du règlement d'utilisation de la piscine
5. Communications du Conseil communal
6. Question - divers

M. Alain Gerber, secrétaire du Conseil général, présidera la séance en l'absence de la présidente et de la vice-présidente. Aucune objection de la part des membres de l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à MM. Christoph Affolderbach, Thierry Laederach et Christophe Weber, nouveaux membres du Conseil général, aux membres de l'assemblée, ainsi qu'au public et à la presse.

Présents : 25 présents

Excusés : 4 excusés

Absents : -

Majorité : 13

**Questeurs : Mme Cassandra Javet
M. David Wintgens**

1. Procès-verbal no 14 du 17 juin 2019

M. David Wintgens demande une modification en page 6, son prénom est David et non Nicolas.

Votation : *Accepté à l'unanimité*

2. Nomination d'un membre (parti PLR) à la commission SPLC en remplacement de M. Lionel Capelli

Mme Corinne Becker Vermeulen, PLR

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la rationalisation des bâtiments scolaires, préscolaires et parascolaires : choix de la variante

M. Thomas Zeller, CC souhaite la bienvenue à MM Pietrini et Thiebaud (Atelier d'architecture Pietrini), mandatés pour l'étude de rationalisation des bâtiments scolaires. Ces derniers seront à disposition des membres de l'assemblée afin de répondre aux éventuelles questions qui pourraient être soulevées après la présentation du rapport.

M. Brander, commission des bâtiments scolaires ComBatScol

Fait part des différentes considérations et analyses qui ont permis à la commission spéciale de la rationalisation des bâtiments scolaires, préscolaires et parascolaires de soutenir unanimement le rapport présenté ce soir. La mission de la commission ComBatScol était de débattre des trois variantes et d'une quatrième variante demandée par le Conseil communal. Afin de mieux comprendre les enjeux et se faire une idée plus précise de l'état des bâtiments existants. La ComBatScol a visité les trois bâtiments concernés. Cette visite constructive a permis d'identifier différents problèmes, notamment l'état général des bâtiments, l'accessibilité, la vétusté des installations techniques existantes, le respect des exigences de sécurité avec les exigences actuelles de l'enseignement scolaire. La commission a analysé les avantages et les inconvénients de chaque variante. Plusieurs critères ont été pris en compte qui finalement ont été mentionnés dans le rapport final du Conseil communal. En résumé, la variante 1 cumule les avantages suivants :

- Conformité aux nouvelles normes et exigences en matière d'enseignement
- Conformité aux normes de sécurité
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Synergie et partage d'espace entre les trois unités
- Limitation du trafic au centre du village
- Transports publics à proximité immédiate

- Bâtiments efficaces en terme d'énergie ; rappel : tout bâtiment public doit obligatoirement respecter le label énergie B, selon la nouvelle loi sur l'énergie
- Importantes surfaces exploitables en toiture pour la pose de panneaux solaires
- Création possible d'un chauffage à distance avec une source d'énergie renouvelable (bois déchiqueté ou pellets) permettant l'alimentation d'habitations voisines
- Frais d'exploitation inférieurs et mieux maîtrisés
- Préau et espaces verts généreux pour les élèves

En conclusion, la ComBatScol après 8 séances constructives dont 3 avec le Conseil communal a retenu la variante 1 à l'unanimité pour le regroupement des trois entités sous un même toit. La ComBatScol remercie le Conseil communal et le secrétariat pour ce rapport très explicite qui a permis de synthétiser au plus juste les réflexions de cette dernière.

M. Gerber tient à préciser qu'il a demandé à la ComBatScol de donner son avis, car pour lui c'était important que l'assemblée sache ce que pensait ladite commission. Il ouvre le débat.

M. Affolderbach, demande au nom des Verts si un coût supplémentaire est devisé pour l'école provisoire et si ce dernier est à la charge de la commune ?

M. Zeller, CC indique que CHF 750'000.- pour l'école provisoire sont inclus dans le budget. Si l'utilisation des bâtiments de Saint-Blaise est possible, le coût sera moins élevé.

M. Gerber, précise que le montant est indiqué dans la variante 1, à la rubrique « aménagement provisoire ».

M. Zeller, CC précise qu'une partie du parking du STPA pourrait être utilisé et qu'il y a la possibilité d'y installer des containers pour quelques classes à Jardillets 18. L'emplacement sera défini durant la phase du concours d'architecture.

M. Pietrini, architecte indique que lors du concours, les architectes peuvent faire une proposition, mais la décision concernant les containers reste de la compétence communale.

M. Barben, CC complète en disant que si le planning proposé dans le rapport présenté est respecté, la solution de l'occupation des locaux du Collège de la Rive de l'herbe à Saint-Blaise, (libres durant cette période) sera privilégiée. Cette solution permet une économie des coûts. Les locaux se trouvent à proximité d'un arrêt de bus et les élèves utiliseraient le sous-voie pour accéder directement à l'école, sans devoir traverser la route.

Avis des commissions

M. Besancet, Commission du SITP-Environnement-Energie

La commission s'est réunie conjointement avec la commission d'urbanisme. A l'occasion de la séance, plusieurs questions ont été posées et les réponses apportées ont permis au terme de la séance de valider la variante 1 à l'unanimité des membres présents.

Mme Gillard, Commission d'urbanisme

La commission s'est réunie conjointement avec la commission SITP-Environnement-Energie. Après réponses et clarifications à toutes les questions de la part du Conseil communal et de l'architecte, le rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Gerber, Commission financière

La commission financière lors de sa séance du 09 septembre 2019 a examiné l'objet sur lequel l'assemblée est appelée à se prononcer ce soir. Le bureau d'architecture Manini Pietrini était représenté par MM. Pietrini et Thiebaud, ils ont répondu à toutes les questions posées et la commission les remercie pour la qualité du travail fourni. La commission financière propose d'accepter le choix de la variante 1 avec un léger pincement au cœur, comme beaucoup de personnes, du fait de la destruction éventuelle mais certaine du vieux collège qui durant plus de cent ans a accueilli les gens dans notre village. La commission est

d'avis que le projet futur sera une belle carte de visite à l'entrée de notre vieux village et s'intégrera dans le lieu. C'est pourquoi les membres présents à la commission financière vous proposent cette variante à l'unanimité.

Avis des groupes

M. Monnier, groupe PLR

Lors de la séance du groupe PLR, après discussion sur les différentes variantes proposées, la variante 1 s'est clairement imposée avec la démolition de l'ancien collège et du nouveau collège car construit à la hâte et ne correspondant plus aux normes actuelles. Le collège des Jardillets, décentré, oblige les élèves à effectuer des déplacements engendrant des risques supplémentaires. Les autres variantes nécessitent d'importantes rénovations avec un résultat approximatif, et les dépenses sont difficilement quantifiables avec de nombreuses incertitudes. La variante 1 assure une sécurité financière sur les investissements à réaliser avec un nouveau bâtiment répondant aux normes des bâtiments scolaires et la possibilité d'adapter les espaces avec des parois amovibles. Les normes sont respectées dans la variante 1 avec l'obtention à la clé d'une participation financière optimale de l'EORéN. Cette variante a été approuvée à l'unanimité car définie comme la plus pertinente par les commissions. Elle offre la possibilité de réaliser un chauffage à distance. L'excavation de la colline permettra une meilleure accessibilité au collège et la démolition de l'ancien collège offrira la possibilité d'un préau vaste et aménagé pour les élèves du parascolaire. Des coûts maîtrisés permettront de substantielles économies. Le parti PLR a accepté la variante 1 par 4 oui et 2 abstentions.

M. Affolderbach, groupe les Verts

Le groupe des Verts s'est réuni le 19 septembre 2019 afin de discuter du rapport concernant les bâtiments scolaires qui dans sa globalité a été très bien reçu. Pourtant quelques sujets ont donné lieu à des discussions au sein du groupe. Premièrement, bien que la démolition du vieux collège apparaisse inévitable pour des raisons légales, pratiques et financières, la disparition du bâtiment aura un impact important sur l'identité architecturale de notre commune et pour cette raison, le groupe des Verts propose que lors du concours d'architecture pour le nouveau collège, la réutilisation des pierres d'Hauterive du vieux collège soit exigée ou encouragée et qu'une architecture générale soit demandée pour préserver au mieux l'identité architecturale de la commune. La disponibilité d'un espace suffisant de verdure pour tous les enfants regroupés sur le site a été discutée. Deuxièmement, en ce qui concerne les places d'accueil prévues pour le préscolaire et le parascolaire, le groupe des Verts soutient l'approche proposée dans le rapport, dans le but de permettre à tous les parents de pouvoir poursuivre leur activité professionnelle et familiale. Vu la bonne fréquentation actuelle des structures d'accueil, les Verts estiment qu'Hauterive doit continuer à prévoir un nombre de places d'accueil bien au-delà du minimum indiqué par la loi cantonale, comme prévu dans le rapport. Pour le groupe des Verts, le nombre maximal des places d'accueil mentionnées dans le rapport devrait donc constituer le nombre minimal visé par la nouvelle construction. Après toutes ces discussions, le groupe des Verts a accepté le rapport à la majorité des membres.

M. Villena Lorena Egas Sagne, groupe socialiste

Il est vrai que l'ancien bâtiment caractérise le village et c'est un pincement au cœur de savoir que ce bâtiment sera peut-être détruit, mais il faut aller de l'avant simplement parce que les enfants du village en ont besoin. Le groupe socialiste a voté oui dans sa majorité.

M. Boss, Groupe Verts'libéraux

Les Verts'libéraux se sont réunis le 13 septembre 2019 afin d'étudier le rapport. Ils partagent l'avis de la commission ad hoc ainsi que celle du Conseil communal, et c'est à l'unanimité que les Verts libéraux valident la variante 1.

Lecture de l'arrêté

Votation : 24 oui

1 abstention

4. Rapport du Conseil communal relatif à l'actualisation du règlement d'utilisation de la piscine

Mme Martine Steiger Burgos, CC introduit le rapport.

Avis des commissions

Mme Sabine Quiquerez, Commission Sports, Port Loisirs et Culture

La commission s'est réunie le 04 septembre 2019. Elle a été unanimement d'accord d'accepter le nouveau règlement moyennant quelques remarques, notamment vestimentaires, dont il a été tenu compte sur la version fournie pour la séance de ce soir.

M. Alain Gerber, Commission financière

La commission financière dans sa séance du 09 septembre 2019 a accepté la modification du règlement à l'unanimité des membres présents.

Avis des groupes

M. Boss, groupe Verts'libéraux

Le rapport n'a pas suscité de remarques particulières, le groupe Vert'libéral a accepté le nouveau règlement à l'unanimité des membres présents.

M. Nabil Ouerhani, groupe socialiste

Réuni le 17 septembre 2019, le parti socialiste était unanimement d'accord d'accepter le nouveau règlement d'utilisation de la piscine à l'unanimité des membres présents.

M. Michèle Gillard, groupe les Verts

Les Verts se sont réunis le 19 septembre 2019. Les Verts se sont rendus compte qu'une simple actualisation peut faire débat. Ils souhaitent effectuer une petite modification à l'article 15, concernant l'utilisation du sauna. Il est recommandé de ne pas porter de vêtements mais il est obligatoire de se couvrir partiellement et les Verts auraient souhaité qu'il soit ajouté à l'obligation de se couvrir partiellement « avec un linge ». Les Verts acceptent à l'unanimité des membres présents l'actualisation du règlement.

Mme Martine Steiger Burgos, CC indique que le Conseil communal a préféré ne rien préciser, ceci laisse la possibilité de se couvrir avec un peignoir.

Mme Cassandre Javet, groupe PLR

Le groupe PLR a accepté le règlement à l'unanimité des membres présents.

Votation : *accepté à l'unanimité*

5. Communication du Conseil communal

Mme Martine Steiger Burgos, CC salue la présence de Mme Delphine Novelli qui participe à son premier Conseil général en tant qu'administratrice. Félicitations de l'assemblée.

Elle revient sur le dernier PV, en page 8, intervention de M. Pascal Brander qui demandait de mettre sur pieds une séance extraordinaire que l'on appellerait « spécial comptes communaux ». Le Conseil communal proposera une date lors de la prochaine séance de présentation du budget. Date probable en février pour une séance « didactique financière ». Le Conseil communal et l'administratrice seront présents et disponibles pour répondre aux questions.

Conseil général: **16 décembre 2019 (budget)**
 30 mars 2020
 09 juin 2020 (comptes)

6. Questions – divers

Mme Sabine Quiquerez, demande d'une façon générale et pour correspondre à la tendance actuelle, d'utiliser une écriture égalitaire entre homme et femme dans les prochains rapports et communications du Conseil communal.

Mme Martine Steiger Burgos, CC prend note et ajoute que la commune a reçu une proposition de formation pour l'écriture inclusive. Elle se renseigne sur ladite formation.

M. Besancet, demande une précision quant au point 3. Le fait que le bureau Pietrini ait participé à l'étude l'exclut automatiquement du concours d'architecture ?

M. Thomas Zeller, CC répond affirmativement.

M. François Barben, CC précise que le projet avait débuté au sein de la Commune, lorsque l'épouse de l'architecte Pietrini était conseillère communale et donc, de ce fait, le bureau ne pouvait pas réaliser le projet (concours) s'il participait à l'étude. Par contre, c'est le bureau Pietrini qui va faire le cahier des charges pour le concours d'architecture.

M. David Wintgens indique que suite à la remarque de Mme Sabine Quiquerez, la HEP a édité une brochure sur le guide du langage égalitaire. La brochure est disponible sur le site de HEP Bejune.

Il demande où en est l'étude sur l'éclairage nocturne de la commune ? Les travaux au bâtiment Jardillets 18 avancent-ils à la vitesse prévue ? Le carrefour modifié à la route du Brel est-il sur le territoire d'Hauterive ou de Saint-Blaise ?

M. Wenger, CC répond à la question de l'éclairage. Le Conseil communal travaille sur différentes variantes. L'étude du dossier prend du temps car de nouvelles solutions sont à disposition. Une proposition sera présentée au printemps 2020.

En ce qui concerne le carrefour « Brel/la Maigroge », il est sur Hauterive mais s'agissant d'une route cantonale, c'est le Canton qui s'en occupe. Un aménagement végétal sera effectué ces prochains mois.

M. Barben, CC répond à la question concernant les travaux du bâtiment Jardillets 18. Le chantier évolue normalement. Une fois l'acceptation du Conseil général, il y a le délai référendaire à respecter et ensuite les commandes peuvent être effectuées. Au mois de novembre les fenêtres seront changées. Durant les vacances scolaires, les plaques ont pu être retirées. Il est prévu d'incommoder le moins possible les exploitantes et exploitants. La fin des travaux est prévue normalement en mars 2020 et l'inauguration début avril 2020.

M. Olivier Favre demande si une réflexion plus large a été faite concernant le futur nouveau collège, dans la perspective d'une fusion des communes ?

M. Thomas Zeller, CC précise que la loi sur la scolarisation dit que les enfants de 1H à 8H doivent être scolarisés dans leur village. Vu l'évolution du côté Est de Neuchâtel, l'EORéN est arrivé à la conclusion qu'un mandat d'étude démographique pour toute la zone de l'EORéN est nécessaire. Les résultats arriveront à la fin de l'année et seront disponibles et pris en compte par les architectes qui participeront au concours.

M. Barben, CC, indique qu'en cas de fusion, les collèges resteront situés proches des enfants, ils seront scolarisés de la même façon qu'actuellement.

M. Bruno Agerba demande si au carrefour du Brel, l'arrêt de bus est définitif ? Il pense qu'écologiquement les ingénieurs n'ont pas pensé au fait que lorsque le bus TN s'arrête, si un poids lourd le suit, ce dernier devant obligatoirement s'arrêter, consommera et polluera plus en redémarrant que s'il continuait sa route. La circulation pourrait être plus fluide en modifiant légèrement l'arrêt du bus afin que les véhicules ne soient pas obligés de s'immobiliser.

M. Wenger, CC informe que l'arrêt de bus est définitif (calculé par les spécialistes et selon les normes) mais prend note de la remarque. Il ajoute que la loi sur la circulation routière est claire, quand un bus est à l'arrêt, tous véhicules (motos, cycles, voiture etc.) doivent rester derrière et ne pas dépasser.

M. Alain Gerber tient à rappeler aux membres du Conseil général que lorsque les personnes souhaitent s'excuser, il faut qu'ils en fassent part auprès de la présidente du Conseil général, de la secrétaire du Conseil général et également mettre en copie l'administration. De cette manière, en cas d'absence ou de vacances d'une personne, tout le monde est au courant.

M. Alain Gerber souhaite faire une remarque en tant que simple citoyen. Une forte pression est exercée de la part de la population pour travailler sans herbicides et de manière biologique. Cette année la commune a procédé de cette façon. Les abords des routes, rues et chemins sont envahis par des plantes à graines qui se propagent dans les vignes et posent problème. N'est-il pas possible pour les prochaines années, que les institutions publiques essayent d'enlever les plantes invasives avant qu'elles ne se propagent plus loin et ainsi avoir des routes, des rues et des chemins dans un meilleur état ?

M. Jean Wenger, CC prend note

La séance est levée à 20h20

La rédactrice
Manuella Sarret

Le Président :

La Secrétaire:

Alain Gerber

Alain Gerber